

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	M. Bruno GIMAY
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sandrine COTTARD	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
Mme Christine DÉCHAMPS	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Benoît POISSON est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.76/06.26

Objet : Séance du Conseil Municipal
Nomination d'un secrétaire de séance

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.06.2026

Délibération n° : D.76/06.26

**Objet : Séance du Conseil Municipal
Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L2121-15 "qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations".

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-15 et L2121-29,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner, parmi ses membres, un(e) secrétaire de séance, chargé(e) de la rédaction du procès-verbal,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que Monsieur Benoit POISSON a accepté de remplir cette fonction pour la présente séance,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de nommer Monsieur Benoit POISSON, secrétaire de séance pour la présente réunion,
- de lui confier la rédaction du procès-verbal conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Benoît POISSON.